

La France et le Rwanda: «Des excuses s'imposent», selon Vincent Duclert

PAR FABRICE ARFI
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 7 AVRIL 2021



L'historien Vincent Duclert. © JOEL SAGET / AFP

Alors que ce 7 avril marque le 27^e «anniversaire» du début du génocide des Tutsis, l'historien Vincent Duclert, qui a présidé la commission dont les travaux inédits ont conclu à des «responsabilités lourdes et accablantes» de la France face à la tragédie rwandaise, se livre dans un long entretien.

Il y a vingt-sept ans jour pour jour débutait dans un petit pays d'Afrique le **dernier génocide du XX^e siècle**. En cent jours seulement, entre 800 000 et un million de personnes de la minorité tutsie – femmes, hommes, enfants – étaient méthodiquement exterminées au Rwanda dans une entreprise de destruction mûrement préparée depuis des années par un pouvoir raciste, violent et corrompu.

Depuis vingt-sept ans, la France est engluée dans d'intenses débats sur son rôle et ses compromissions multiples, qu'elles soient politiques, diplomatiques ou militaires, face au génocide des Tutsis. Après dix-huit mois de recherches rendues possibles grâce à un accès sans précédent dans les archives officielles de l'État français, une commission présidée par l'historien

Vincent Duclert a rendu à Emmanuel Macron, le 26 mars, un rapport de 1 225 pages qui fera date dans la compréhension des faillites de la France.



L'historien Vincent Duclert, président de la commission sur le rôle de la France face au génocide des Tutsis. © JOEL SAGET / AFP

Dans son rapport, la commission pointe pour la première fois les « **responsabilités lourdes et accablantes** » de la France face au génocide des Tutsis, tout en excluant une « *complicité* » étatique.

Enseignant à Sciences Po et ancien directeur du Centre d'études sociologiques et politiques Raymond-Aron (CNRS-EHESS), le président de la commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsis, Vincent Duclert, répond aux questions de Mediapart.

Mediapart : Dix jours après la remise à Emmanuel Macron du rapport de la commission que vous avez présidée, comment analysez-vous les réactions de deux hauts responsables français de l'époque, Hubert Védrine (alors secrétaire général de l'Élysée) et Alain Juppé (alors ministre des affaires étrangères), qui saluent son contenu dans la mesure où vous excluez une « *complicité* » de la France dans la tragédie rwandaise alors que, dans le même temps, vous pointez des « **responsabilités lourdes et accablantes » de l'État qu'ils ont incarné face à l'engrenage ayant abouti à la destruction de près d'un million de Tutsis ?**

Vincent Duclert : Depuis ces premières déclarations, des évolutions se sont fait jour. Alain Juppé doit publier dans *Le Monde* une très importante déclaration où l'on découvre comment un travail de vérité historique peut entraîner des examens de conscience aussi lucides que courageux. Je pense que la transformation du débat public à laquelle nous

assistons depuis la remise du rapport, avec une forme de gravité dans l'expression aussi bien qu'une liberté dans la parole, apaise et élève.

C'était, avec cette commission de recherche, un espoir d'Emmanuel Macron, et il est en train de le concrétiser en France. Cela ouvre bien des perspectives d'avenir avec le Rwanda, avec l'Afrique. La seule condition est d'établir toute la vérité sur le dernier génocide du XX^e siècle, d'exposer sa mise en œuvre implacable et terrifiante par le « Hutu Power » et de souligner combien son processus s'est nourri des stigmates de la colonisation.

Ce mot de «complicité» – et la connotation judiciaire qu'il renferme immanquablement – suscite depuis des décennies d'intenses débats. C'est aussi le cas depuis la publication de votre rapport. Qu'est-ce qu'un historien, qui n'est pas un juge, entend par «complicité»? N'existe-t-il pas des formes de complicité morale ou politique, militaire ou diplomatique, sans que cela ne recouvre forcément une dimension pénale?

Nous sommes une équipe d'historiens, de chercheurs, treize dans la dernière ligne droite, qui avons réalisé un travail essentiel, dans une unité qu'il faut souligner et une détermination sans faille que tout le monde a éprouvées dans les dernières semaines d'écriture.

Nous nous sommes autorisés de penser cette question que tous les Français se posent avec appréhension. Nous avons défini ce que l'on pouvait entendre par «*complicité de génocide*» et si une réponse de la recherche pouvait être donnée. Voici ce que l'on a conclu: «*La crise rwandaise s'achève en désastre pour le Rwanda, en défaite pour la France. La France est-elle pour autant complice du génocide des Tutsis? Si l'on entend par là une volonté de s'associer à l'entreprise génocidaire, rien dans les archives consultées ne vient le démontrer.*»

Il n'y a pas complicité de génocide en connaissance de cause. Mais l'alignement français sur le régime d'Habyarimana, le surarmement d'une armée qui profite à la militarisation des milices, le sacrifice de l'opposition intérieure qui a été abandonnée par la France, la diabolisation du Front patriotique

rwandais qui n'était ni «*ougando*» ni «*tutsi*» comme une grande partie des autorités françaises ont voulu l'enfermer dans ces grilles mensongères, ont favorisé l'extrémisme hutu et la violence contre les Tutsis.

La France n'a rien compris de l'extrême dangerosité de cette politique. C'est pour cette raison que nous avons parlé de «*responsabilités lourdes, accablantes*». Ce constat découle d'une très longue enquête, sur près de mille pages. La France s'est longuement investie au côté d'un régime qui encourageait des massacres racistes, comme l'écrit la conclusion. Elle est demeurée aveugle face à la préparation d'un génocide par les éléments les plus radicaux de ce régime. Elle a adopté un schéma binaire opposant d'une part l'ami hutu incarné par le président Habyarimana, et de l'autre l'ennemi incarné le Front patriotique rwandais (FPR).

Votre rapport peut aussi se lire comme un réquisitoire de 1225 pages contre le présidentielisme français où tout contre-pouvoir doit s'agenouiller devant la volonté d'un seul, le chef de l'État, et de son pré carré. Parce que nous parlons du crime des crimes, le génocide des Tutsis n'est-il pas le révélateur de l'une des plus grandes faillites de l'histoire française?

De l'histoire contemporaine d'après-guerre, oui je le pense, à l'issue de ce travail dans les archives publiques et de l'écriture du rapport avec un chapitre 7 – presque trois chapitres en un qui analyse comme l'État a été gouverné dans la crise rwandaise. Ce que nous montrons est sans appel. Des écarts répétés, systématiques, à la norme et à l'éthique du service de l'État, une forme de toute-puissance élyséenne – du moins jusqu'à la cohabitation car le gouvernement d'Édouard Balladur réinstalle des pratiques régulières d'institution, et surtout un refus collectif de connaître et de comprendre la réalité ont précipité la catastrophe.

Vous soulignez dans votre rapport que plusieurs biais ont influencé de la pire des manières qu'il soit la France dans sa politique rwandaise : un biais «*ethniste*» d'abord — tout n'a été vu que sous l'angle Tutsi/Hutu – et un biais géopolitique ensuite – les Tutsis auraient été l'instrument d'une

stratégie anglo-saxonne pour rogner l'influence française dans la région des Grands Lacs. Voyez-vous cela comme un résidu colonial, bien que la France n'ait jamais colonisé le Rwanda?



Le président français François Mitterrand, à Kigali (Rwanda), avec son homologue rwandais Juvénal Habyarimana, en décembre 1984. © Georges GOBET / AFP

Le biais ethniciste est un héritage de la colonisation qui, sous cette forme, perdure. La France voyait l'Afrique en termes de tribus, c'est ce que déclare du reste François Mitterrand au sommet franco-africain de Biarritz, réuni en novembre 1994. Le texte du discours du président français le dit explicitement et nie la réalité du génocide qui vient de se produire, évoquant «*des chefs locaux [qui] décident délibérément de conduire une aventure à la pointe des baïonnettes ou de régler des comptes à coups de machettes*», dédouanant la France et la communauté internationale de leurs responsabilités face à un continent qu'il voit comme peuplé de sauvages, et de barbares^[1]. On est confondus devant de telles représentations qui ont cours en 1994, alors que l'Afrique du Sud avec Nelson Mandela est en passe de réussir un incroyable pari, celui de sortir de l'apartheid.

Quant à la thèse d'une menace anglo-américaine qu'il s'agirait d'aller repousser ou défier, d'une part ces intentions sont loin d'être prouvées, c'est même le contraire, Bill Clinton n'ayant par exemple pas de politique africaine. François Mitterrand est farouchement anti-américain et fait la francophonie le prétexte d'une bataille idéologique, comme au Rwanda. Il n'existe dans les archives aucune analyse sérieuse de cette menace. C'est un fait acquis pour l'Élysée, mais qui est en rupture complète avec la réalité internationale.

Votre commission a eu un accès sans précédent aux archives officielles de l'État sur sa politique au Rwanda. Cependant, les archives de la mission d'information parlementaire de 1998 – la mission Quilès – vous ont été refusées par l'Assemblée nationale. Comment expliquez-vous cette entrave à votre travail?

Nous ignorons les raisons du refus de l'Assemblée nationale ni son très peu d'empressement à répondre à nos courriers, finissant par ne plus y répondre. C'est pourtant le temps de la démocratie républicaine, comme elle sait se présenter. Pour être transparents avec nos lecteurs, avec le public, nous publions nos échanges de courriers avec le président et le bureau de l'Assemblée nationale dans l'exposé méthodologique de la commission, publié le jour même de l'arrêt de dérogation générale de nos archives, aujourd'hui 7 avril 2021, sur le site de **vie-publique.fr**, en complément du **rapport en ligne** depuis le 26 mars.

La Mission d'information parlementaire a exploré de nombreuses archives qui toutes n'ont pas été reproduites dans le volume annexe dédié, nous n'avons pu y accéder. Paul Quilès, son président, et Bernard Cazeneuve, l'un de ses deux rapporteurs (avec Pierre Brana) ont vivement protesté, en particulier chez vos confrères de *L'Opinion*.

D'autres archives semblent inexistantes ou du moins inaccessibles à la recherche, comme celles de Jean-Christophe Mitterrand, le fils de l'ancien président, qui a été chargé des affaires africaines à l'Élysée. Comment est-ce possible?

Cet exposé méthodologique de la commission revient sur ces questions de politique et de loi des archives. En dépit de la grande qualité des personnels scientifiques qui animent le réseau des archives en France (et des personnels administratifs qui le font vivre au quotidien), et c'était le cas en 1994 – je puis en témoigner, j'étais professeur mis à disposition aux Archives nationales –, l'exigence de conservation des documents publics par les dépositaires de l'État ou de la Nation demeurerait très inégale.

Elle découle pourtant de l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789: «*La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.*» À l'époque des faits, une grande loi sur les archives existait, celle du 3 janvier 1979. Mais nous n'avons pu que constater avec les archivistes l'absence de fonds Jean-Christophe Mitterrand conseiller Afrique ou la situation très lacunaire des archives de l'état-major particulier du président de la République. Mais le rapport fait état de nos enquêtes, celles en particulier qui ont permis de retrouver des archives attestant d'actions pour le moins irrégulières des officiers de l'état-major particulier.

Vous êtes un spécialiste de l'affaire Dreyfus. On sent dans votre rapport que vous tressez des lauriers républicains, si vous me permettez l'expression, aux « colonels Picquart de l'histoire rwandaise » : le général Jean Varret, le diplomate Yannick Gérard, le colonel René Galinié, le ministre Pierre Joxe, etc. Vous les exhortez, eux et d'autres, à libérer « pleinement » leur parole aujourd'hui. Qu'entendez-vous par là ?

Je n'exhorte personne, ce n'est pas mon rôle. Il s'est trouvé seulement qu'à la lecture du rapport, certaines des personnes que vous citez ont choisi de prendre la parole, et ils l'ont fait avec la même conscience, la même éthique qu'au moment des événements, où ils s'alarment de la faillite intellectuelle et institutionnelle qui caractérise le dossier rwandais. Quant à la faillite politique, ils l'observent mais ne contestent pas ses responsables, étant légalistes. À cet égard, on peut en faire des « colonels Picquart ». Mais je n'ai pas voulu rechercher une nouvelle affaire Dreyfus dans l'affaire rwandaise^[2].

Simplement, l'équipe que nous formions a relevé des attitudes de courage doublées de fortes capacités d'analyse critique. C'est à souligner au milieu du marasme que constitue à bien des égards le dossier rwandais pour la France. Il est important que ces actes individuels, animant certaines institutions, comme le Centre d'analyse et de prospective du Quai, ou la Délégation aux affaires stratégiques de la défense,

ou encore la DGSE, soient connus et reconnus. Je souhaite qu'aujourd'hui la République salue ces hommes courageux – des hommes toujours. Cette histoire n'est qu'une affaire d'hommes, il faut le souligner – et le regretter. Les femmes sont absentes, mentionnons toutefois le discours de la ministre déléguée Lucette Michaux-Chevry à Genève le 24 mai 1994 où, après Alain Juppé, elle dénonce le génocide en cours contre les Tutsis.

Le Rapport a restitué l'engagement de ces hommes courageux et lucides, c'était notre rôle de chercheurs. J'observe qu'aujourd'hui leurs prises de parole sont à la hauteur des rapports, des alertes des décisions dont ils avaient été les auteurs. Il y a chez eux une cohérence de la pensée et de l'action. Celle-ci peut résulter d'héritages familiaux. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur qui s'est opposé frontalement à François Mitterrand et à Hubert Védrine, contestant l'engagement militaire français au Rwanda et le soutien à Habyarimana, vient d'une famille dreyfusarde. Son grand-père Daniel Halévy et son grand-oncle Élie Halévy étaient de jeunes et ardents dreyfusards. Ce sont aussi des protestants alliés à des familles juives.



Des militaires français de la force Turquoise, en juillet 1994, dans la région de Butare. © José Nicolas / Hans Lucas via AFP

Comment expliquez-vous que la DGSE, dont vous soulignez la clairvoyance globale face à la tragédie rwandaise, ait été si peu écoutée au sommet de l'État ?

La DGSE n'avait pas l'importance qu'elle a aujourd'hui. Le directeur général de l'époque et les deux directeurs qui se sont succédé devaient choisir aussi leur combat. Et il restait périlleux d'affronter l'Élysée. Aujourd'hui, on peut constater, avec l'ampleur de la documentation que nous révélons sur « le Service », que dominaient une exigence

de l'élucidation de la réalité et un refus des grilles dogmatiques. Les agents de la DGSE ont compris la nature du mouvement dit « rebelle », le FPR, et encouragé par là de possibles négociations directes avec la France, quand les autorités françaises les ont refusées avec obstination, tenant le FPR comme un ennemi irréductible. Il est certain que de graves occasions manquées se sont accumulées.

Dans votre rapport, vous notez qu'il en va de « l'identité démocratique » de la France de regarder en face son histoire rwandaise, « triste et tragique », pour la transformer en savoir commun. Et vous ajoutez : « Affronter le passé en acceptant les faits de vérité [...] est la seule voie pour se libérer des traumatismes et des blessures. » En d'autres termes, pensez-vous que la France, comme la Belgique l'a fait il y a vingt ans, doit s'excuser officiellement ?

Le président de la République, qui a voulu ce travail de chercheur et qui mène, on le sait, une politique de rapprochement avec le président Kagame et le Rwanda, choisira ce qu'il adressera au peuple rwandais, et au-delà, à l'Afrique et au monde. À titre personnel, je pense que des excuses s'imposent au vu de cette politique française au Rwanda, qui a été d'une grande violence et d'une supériorité très coloniale. Certes, il y a eu les accords de paix et de partage du pouvoir signés à Arusha le 4 août 1993, mais le rapport a démontré qu'une politique parallèle défaisait au même moment cette dynamique. Ces accords ont même été instrumentalisés contre le FPR alors que le mouvement combattait les forces armées rwandaises et les milices, s'opposant seul au génocide des Tutsis, ou bien pour ne pas inviter le Rwanda au sommet franco-africain de Biarritz.

Les Rwandais ont beaucoup souffert d'une forme d'hostilité presque obsessionnelle de la France à leur égard. Ils ont fini par ne plus la tolérer. Et qui ne leur donnerait pas raison ? Il est essentiel de comprendre cette histoire, qui a séparé tragiquement nos deux pays, et qui peut être aujourd'hui une histoire qui rapproche,

qui unit. La décision appartient pour beaucoup à Paul Kagame, à Emmanuel Macron. Mais les sociétés, les opinions publiques agissent aussi.

Ce que j'observe c'est qu'au Rwanda comme en France, depuis la sortie du rapport, une volonté se fait jour, d'écouter plutôt que d'accuser, de comprendre avant de juger. Cet apaisement qui paraissait inimaginable tant les blessures restaient à vif est une réalité qui favorise incontestablement, non seulement l'expression de la vérité mais aussi une réconciliation avec le Rwanda. Beaucoup l'attendent et l'espèrent, en France, au Rwanda. Elle implique d'instaurer une confiance qui aille, au-delà des assurances, vers les attitudes et les actes. Je pense, et toute la commission le conçoit comme moi, que la recherche peut contribuer à ce monde de confiance, en révélant cette histoire commune.

[1] « *En vérité, vous le savez, aucune police d'assurance internationale ne peut empêcher un peuple de s'autodétruire, et on ne peut pas demander non plus l'impossible à la communauté internationale, et encore moins à la France tant elle est seule, lorsque des chefs locaux décident délibérément de conduire une aventure à la pointe des baïonnettes ou de régler des comptes à coups de machettes. Après tout, c'est de leur propre pays qu'il s'agit. Cela n'excuse rien, et même aggrave, mais comment serions-nous juge ou arbitre ? Ce n'est pas tant à la communauté internationale que ces fauteurs de guerre doivent rendre des comptes, mais avant tout à leur peuple, à leurs propres enfants, et je crains dans certains cas le jugement de l'histoire.* (Discours de M. François Mitterrand, président de la République, sur la démocratisation de l'Afrique, la proposition de créer une force d'intervention interafricaine pour la prévention des conflits et l'organisation du développement et de la croissance du continent, 8 novembre 1994).

[2] Une référence unique à l'affaire Dreyfus apparaît dans l'Exposé méthodologique, p. 33.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.